Lettre aux élus et président de la Mission Locale

Le XX février

Madame la présidente, Monsieur le président de la ML de ….

Le 4 février, dans le cadre du débat parlementaire sur la nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) qui définit les domaines de compétence des collectivités territoriales, un amendement qui concerne les Missions locales a été introduit dans le texte qui sera présenté aux députés le 17 février.

Que dit cet amendement ? « A titre expérimental la possibilité est donnée aux régions de piloter le Service Public de l’Emploi hors Pole Emploi ». « Une convention de Trois ans qui précise les conditions de transferts par l’État aux Régions expérimentatrices des crédits affectés, hors contrats aidés et crédits d’accompagnement afférents à ces dispositifs » serait signée.

**Cet amendement est inepte:** Qui n’est pas pour une meilleure coordination des ML, MdE et CAP Emploi ? C’est évidemment essentiel pour le public. L’amendement prétend simplifier et rationnaliser le service public de l’emploi mais c’est l’inverse qu’il introduit et ce sont les jeunes qui feront les frais de cette complexité supplémentaire. Ainsi pour lesrégions il s’agit de piloter les politiques de l’emploi mais sans Pôle emploi ! Il s’agit aussi de piloter les politiques de l’emploi au sein des missions locales mais hors contrats aidés afférents à ces dispositifs !

**L’approche globale, l’identité profonde du réseau, est menacée :** Les régions sont légitimement compétentes en matière d’orientation, d’emploi de développement économique…. Autant de compétences essentielles pour les parcours des jeunes. Mais elles ne s’occupent pas d’insertion sociale, d’insertion par le logement, d’insertion citoyenne: c’est la voie ouverte à la déstabilisation totale de l’accompagnement des jeunes. D’autant, qu’en leur confiant la part Etat des financements de fonctionnement qui pèse environ trois fois plus que les financements régionaux, on leur confère un pouvoir exorbitant : nos élus dans les conseils d’administration seront contraints de s’y soumettre quelles que soient les orientations politiques de la région.

**Les Missions Locales elles-mêmes sont en danger :** En matière de Politique publique, on sait pertinemment que derrière le discours de l’expérimentation c’est celui de la généralisation qui est à l’œuvre. Les jeux sont déjà faits au moment où les expérimentations débutent et on a beau affirmer que des évaluations seront faites avant extension, 9 fois sur 10 c’est le début de la fin ! Rien n’obligera plus ensuite les régions à financer les missions locales car l’expérience prouve qu’on ne peut à la fois confier une responsabilité aux régions sans leur laisser la liberté de choisir leurs prestataires. Notre survie même est en jeu.

Alors Madame, Monsieur le président, les salariés de votre mission locale vous demande de vous mobiliser et d’activer vos réseaux pour que cet amendement disparaisse du projet de loi.

Face au calendrier très contraint c’est de façon urgente qu’il convient de réagir. Les salariés sont pour leur part déterminés à se mobiliser massivement.

Nous espérons que vous ne resterez pas insensible à notre alerte et sommes à votre disposition pour les suites que vous entendez y donner.

Les salariés

Signatures